

Les Cahiers de droit



THE W.C.J. MEREDITH MEMORIAL LECTURES. 1965 series, Five lectures on FAMILY LAW, Faculty of Law, McGill University, Wilson & Lafleur, Montréal, 1965, 54 pages.

E. C.

Volume 8, numéro 2, 1966–1967

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1004435ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1004435ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

C., E. (1966). Compte rendu de [*THE W.C.J. MEREDITH MEMORIAL LECTURES. 1965 series, Five lectures on FAMILY LAW, Faculty of Law, McGill University, Wilson & Lafleur, Montréal, 1965, 54 pages.*] *Les Cahiers de droit*, 8(2), 240–241. <https://doi.org/10.7202/1004435ar>

Tous droits réservés © Université Laval, 1966

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Enfin, le recueil est complété d'une table de concordance exhaustive qui tend à faciliter le travail de celui qui avait l'habitude d'utiliser l'Ancien Code. Cette table n'est point une reproduction de celle établie par la publication gouvernementale du Code, mais une table complète qui contient toutes les références possibles.

Pour terminer, notons que l'ouvrage ne contient pour l'instant que l'essentiel et qu'il sera, espérons-le, corrigé d'après les jugements prochains sur des points non éclaircis et qu'il sera édité pour le plus grand service de tous les hommes de loi.

VICTOR CAYER,
Adjoint à la
Chronique bibliographique

THE W.C.J. MEREDITH MEMORIAL LECTURES. 1965 series.

Five lectures on FAMILY LAW.

Faculty of Law, McGill University, Wilson & Lafleur, Montréal 1965, 54 pages.

M. le juge ANDRÉ NADEAU, « *The new capacity of married women* », pp. 1 à 7.

Étude sommaire de la capacité juridique de la femme mariée, tel que consacré par le Bill 16.

R. H. E. WALKER, Q.C., « *The desintegrating marriage* », pp. 8 à 22.

Aussi de façon sommaire, l'auteur esquisse les questions qui sont soulevées par la séparation de corps et le divorce : garde des enfants, aliments, séparations des biens, mesures provisoires. L'auteur fait aussi une brève incursion dans le droit international privé.

R. S. WILLIS, « *The incapacity of mental illness* », pp. 23 à 35.

L'auteur étudie d'une façon assez complète les problèmes juridiques qui surgissent du fait de l'internement d'un malade mental dans un hôpital psychiatrique. Il étudie de plus les questions d'interdiction de telles personnes et la nomination d'un curateur privé ou du curateur public. Il finit en effleurant l'incapacité contractuelle et testamentaire de tels malades.

J. CODERRE, « *Adoption, a critical view of the law* », pp. 36 à 41.

L'auteur, après avoir dressé le tableau des faits se rapportant aux problèmes de l'adoption et plus particulièrement des enfants naturels, étudie sommairement la procédure d'adoption dans la province de Québec, en soulignant les situations vieillottes qui peuvent exister comme conséquences de la loi actuelle dans le domaine des successions et en rapport avec le mariage entre adoptants et adoptés et en suggérant en finale des amendements à la loi.

R. F. VINEBERG, Q.C., « *Marriage and Taxation* », pp. 42 à 47.

Se basant sur une abondante jurisprudence, l'auteur examine quelques-uns des problèmes qui se posent en droit fiscal en rapport avec le revenu des époux.

Nous voudrions signaler deux critiques qui s'appliquent à l'ensemble; la première, qui est d'ailleurs signalée par quelques-uns des auteurs, est que les conférences sont des survols intéressants, mais des survols quand même à cause de l'étendue trop grande des sujets. La deuxième a trait à la présentation typographique, qui n'invite pas à la lecture.

E. C.

THE W.C.J. MEREDITH MEMORIAL LECTURES. 1964 series.

Eight Lectures on THE MEASURE OF DAMAGES IN CIVIL ACTIONS.

Faculty of Law, McGill University, Wilson & Lafleur, 1964, 86 pages.

P. A. CRÉPEAU, « General Rules Concerning Contractual and Delictual damages », pp. 1 à 12.

Le professeur Crépeau nous présente un exposé clair des règles concernant les dommages contractuels et délictuels : les différences entre les deux sortes de dommages, quant à l'appréciation de la compensation, et le problème du cumul des responsabilités et sa solution.

A. W. WATT, Q.C., « Contractual and Delictual damages : Practical importance in Litigation », pp. 13 à 16.

Un survol qui vient compléter l'article du professeur Crépeau en nous signalant l'importance pratique de la détermination du régime du dommage.

A. L. STEIN, Q.C., « Personal damages : Non-fatal cases — Plaintiff's position », pp. 17 à 25.

L'auteur nous présente de façon pratique la position du demandeur dans le cas de dommages personnels non mortels : Définition des principes de base et classification des dommages personnels.

J. DESCHÊNES, Q.C., « Personal damages : Non-fatal cases — Defendant's position », pp. 26 à 37.

Faisant suite à l'article précédent, celui-ci nous présente l'autre facette du problème : la position du défendeur.

M. le juge R. OUIMET, « The Conduct of a damage Action : A Judicial Appraisal », pp. 38 à 49.

Après l'étude de la position du demandeur et du défendeur, le juge Ouimet nous donne son opinion sur la conduite d'une action en dommages.

H. L. ARONOVITCH, Q.C., « Contractual damages with Respect to Immoveables », pp. 50 à 56.

L'auteur étudie les dommages en rapport avec les immeubles : vente, offre, construction...